



Lamotte-Beuvron

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira **en Mairie,**

**Mardi 19 avril 2022 à 19h00**

Affiché le 13 avril 2022

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 mars 2022,
2. Représentation au sein de la SCIC Sologne Agri Méthanisation,
3. Représentation au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale du Romorantinais,
4. Vœu de soutien à l'IMDS pour une labellisation « Hôpital de proximité »,
5. Vente du logiciel « urbanisme » à la Communauté de Communes « Cœur de Sologne »,
6. Effacement de dette,
7. Espaces communs de la structure Multi-Accueil « La Lamottine »,
8. Convention avec la commune de Vouzon pour la vente de l'eau,
9. Procédure manifeste d'état d'abandon,
10. Informations et questions diverses.

Pascal BIOULAC  
Maire,